

ADMINISTRATION

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

CNAOP
Conseil national pour l'accès aux origines personnelles

Décision du 22 février 2012 portant délégation de signature à M. Raymond CHABROL, administrateur civil hors classe, secrétaire général du Conseil national pour l'accès aux origines personnelles

NOR : SCSA1230073S

Le président du Conseil national pour l'accès aux origines personnelles,

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L. 147-1 à L. 147-11 et ses articles R. 147-3, R. 147-7, R. 147-26, R. 147-27, R. 147-30 et R. 147-32 ;

Vu l'arrêté ministériel du 23 janvier 2012 nommant M. André NUTTE en qualité de personnalité qualifiée au Conseil national pour l'accès aux origines personnelles et le nommant président du Conseil national pour l'accès aux origines personnelles ;

Vu l'arrêté ministériel du 9 octobre 2009 nommant M. Raymond CHABROL, administrateur civil hors classe, secrétaire général du Conseil national pour l'accès aux origines personnelles,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à M. Raymond CHABROL, secrétaire général du Conseil national pour l'accès aux origines personnelles, dans le cadre de ses attributions et compétences afin de signer l'ensemble des actes relevant de la compétence du président du Conseil national pour l'accès aux origines personnelles.

Article 2

M. Raymond CHABROL, secrétaire général du Conseil national pour l'accès aux origines personnelles, est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère des solidarités et de la cohésion sociale.

Fait le 22 février 2012.

Le président du CNAOP,
A. NUTTE